Procédure d'inscription pour la rentrée 2018 (PETITE SECTION)

Si votre enfant doit effectuer sa rentrée scolaire en septembre 2018 en petite section, merci de nous téléphoner au 04 79 63 12 34 ou de nous envoyer un mail à ce.0730254e@ac-grenoble.fr au plus vite.

Des permanences seront organisées en mairie d'Entrelacs.

Les parents pourront se présenter, avec livret de famille et justificatif de domicile, aux dates suivantes :

- Mercredi 28 mars de 9h00 à 12h00
- Mercredi 25 avril de 9h00 à 12h00
- Mercredi 2 mai de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 mai de 9h00 à 12h00

Le dépôt des dossiers sera possible dans les mairies déléguées aux heures d'ouverture.

Les directeurs du RPI St-Germain la Chambotte/Cessens

Procédure d'inscription pour la rentrée 2018 (pour les élèves qui proviennent d'une autre école)

Si votre enfant est inscrit actuellement dans une autre école et qu'il doit effectuer sa rentrée scolaire en septembre 2018 à l'école de Cessens ou à l'école de Saint Germain la Chambotte, merci de nous téléphoner au :

Pour Cessens (PS à GS) : 04 79 63 12 34

Pour Saint Germain (CP au CM2) : 04 79 35 27 71

Des permanences seront organisées en mairie d'Entrelacs.

Les parents pourront se présenter, avec livret de famille, justificatif de domicile et certificat de radiation, aux dates suivantes :

- Mercredi 28 mars de 9h00 à 12h00
- Mercredi 25 avril de 9h00 à 12h00
- Mercredi 2 mai de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 mai de 9h00 à 12h00

Le dépôt des dossiers sera possible dans les mairies déléguées aux heures d'ouverture.

Les directeurs du RPI St-Germain la Chambotte/Cessens